

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2015

Le sept octobre deux mil quinze à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LABROUSSE Christophe, Maire

Présents : Mme BUTRÉ, M. BRICAUD, Mme MEUNIER, M. BRUNET, M. NEIGE, M. VEZIEN, Mme NIVELLE, M. RIGUET, Mme MANGUY, Mme SUBLIN, Mme BONNEAU, M. TEXIER et M. RIBOT

Excusée : Mme GUÉRIN

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER assistée d'une secrétaire auxiliaire : Mme PAIN-POUILLOUX : secrétaire de mairie par Intérim.

Date de la convocation : 28 septembre 2015

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 07 octobre 2015

- I – Informations concernant la prise de compétence scolaire par la ComCom,
- II – Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie,
- III – Compte-rendu de l'installation du Conseil Municipal des Jeunes,
- IV – Présentation du Conseil des Sages,
- V – Décision de suppression ou de non suppression du budget CCAS,
- VI – Organisation des cérémonies du 11 novembre,
- VII – Organisation du repas des Aînés du samedi 14 novembre,
- VIII – Bilan sur les travaux SDIS,
- IX – Point sur le dossier d'accueil des migrants,
- X – Réactions suite à la réunion sur la « commune nouvelle »
- XI – Organisation du téléthon le samedi 05 décembre,
- XII – Composition du bureau de vote pour les élections régionales des 06 et 13 décembre,
- XIII – Adhésion ou non au nouveau contrat d'assurance des risques statutaires auprès de la CNP-SOFCAP proposé par le CDG 79,
- XIV – Création de 3 postes en interne à l'école suite à augmentation d'horaire (poste tenu par Mmes TOUZEAU, NEIGE et FLEURY) et par conséquent suppression des 3 postes précédents,
- XV – Création de 4 postes en interne par avancement de grade : ATSEM principal 2ème classe (2), adjoint administratif 1ère classe (1) et adjoint technique principal 2ème classe (1) ainsi que suppression par conséquent des postes,
- XVI – Admission en non valeur,
- XVII – Tour de table des responsables des différentes commissions,
- XVIII – Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un autre point à l'ordre du jour (sur demande de M. BRUNET):
- Vote du budget du futur lotissement d'habitation.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal (26 août 2015) a été adopté et signé.

I – Informations concernant la prise de compétence scolaire par la ComCom

M. le Maire (par ailleurs vice-président de la ComCom en charge des écoles) informe le conseil municipal du transfert de la compétence scolaire à l'échelle communautaire avec effet au 01er janvier 2016 qui sera validé prochainement par arrêté préfectoral. En effet, 18 communes ont voté favorablement représentant ainsi 72 % du nombre de communes et 86,92 % de la population.

Par contre, 7 communes (sans école) n'ont pas voté favorablement.

Puis, M. le Maire souligne l'importance du rôle de l' élu référent de chaque commune au sein de la commission scolaire de la ComCom. Il rappelle que Mme BUTRÉ sera l' élue référente pour la commune de St-Léger-de-la-Martinière.

De plus, le Maire précise que d'ici à la fin de l'année, un travail très important devra être fait par chaque commune et de nombreuses réunions auront lieu. Pour preuve, il présente le calendrier des prochaines réunions tout en précisant qu'hier, une réunion a déjà eu lieu avec la commission scolaire ComCom, les secrétaires de mairie, le trésorier : M. BALAVOINE, 1 représentant de la DGFIP (puisque le transfert des biens mis à disposition etc..., doit être effectué avant le 15 novembre. Tout, en effet, doit être fourni en Trésorerie à cette date là) :

- 13 octobre : réunion avec les enseignants (PEL et transfert de la compétence scolaire : 160 € par classe seront en principe attribués).

- 15 octobre : réunion avec les Associations des Parents d'Elèves.

Pour info: l'APE de St-Léger n'a pas de bureau actuellement. L'assemblée générale a bien eu lieu, mais seulement avec 3 familles représentées !

- 12 novembre : réunion de la commission scolaire avec les élus référents pour voter les tarifs scolaires (restauration scolaire et garderie, entre autres).

- 26 novembre en principe : réunion plénière de la commission scolaire au Metullum avec l'ensemble des agents, les directeurs d'école, les représentants des parents d'élèves et les élus référents.

Enfin, M. le maire précise au conseil municipal que des documents fournis par la ComCom (Power Point) sont à la disposition des élus dans leur bureau à l'étage pour consultations.

En ce qui concerne les prises de compétence en général, M. le Maire tient à rappeler que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dont il est membre se réunira lundi prochain 12 octobre à la Préfecture de Niort et qu'un nouveau Schéma de Coopération Intercommunale sera proposé par le Préfet devant être validé ensuite par chaque commune concernée.

Lors de la dernière réunion de la ComCom le 5 octobre, plusieurs possibilités ont été envisagées : fusion Mellois/Cellois (puisque la ComCom de Celles serait d'accord pour 2017) ou fusion à l'échelle du Pays Mellois.

Toutefois, la ComCom Coeur du Poitou serait favorable en 2019, alors que la ComCom Val de Boutonne tendrait vers 2017.

Bref, un gros travail sera à mener dans les prochaines années à tous les niveaux.

Déjà l'aboutissement en 2017 de ce travail serait à privilégier et non pas 2020 (toute une mandature dans ce dernier cas aurait été consacrée à installer des fusions !...).

II – Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'entretien des 5 personnes retenues ayant eu lieu à St-Maixent, son choix s'est porté sur Mme VIOLLET Sandrine née FERRON fonctionnaire au Pays Mellois qui sera donc nommée par mutation comme secrétaire de mairie en remplacement de Mme PAIN-POUILLOUX Agnès, et ce dès que le Président du Pays Mellois aura donné son accord de date soit avec effet au 1er décembre, soit au 1er janvier 2016.

Dans l'attente de l'arrivée de Mme VIOLLET pour le moment, avec elle, le service administratif est invité à faire des propositions au Maire de nouvelle organisation du travail (rôles de chacune), de nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie, etc...

Quoiqu'il en soit, Mme VIOLLET sera présentée lors des vœux de la municipalité le samedi 09 janvier. M. le Maire, à cet effet, en dévoile le programme :

- Discours en l'honneur du départ de Mme PAIN-POUILLOUX,
- Remise d'écharpes aux enfants composant le Conseil Municipal des Jeunes,
- Remise de Médailles à plusieurs agents territoriaux,
- Allocutions s'adressant entre autres aux présidents(e) d'Associations, etc...

III – Compte-rendu de l'installation du Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire cède la parole à Mme BUTRÉ responsable de la commission « Jeunesse » qui précise que :

✓ l'installation du CMJ a eu lieu officiellement le 02 octobre dans la salle du Conseil. 6 enfants (3 filles – 3 garçons) âgés de 7 à 10 ans étaient présents.

✓ le livret du petit citoyen a été remis à chacun par M. le Maire.

✓ il a été décidé que 2 réunions en session plénière par an auraient lieu en alternance avec des réunions des commissions créées.

✓ des idées ont été d'ores et déjà lancées par ces jeunes. Ils proposeraient de s'investir envers les personnes âgées, dans le social, dans l'environnement (ils seraient notamment associés au projet de « Trame Verte et Bleue » dans lequel la collectivité s'est engagée). L'aspect « fêtes » (remettre des cadeaux), les balades, etc... les intéresseraient.

✓ le CMJ a fixé sa prochaine réunion au 06 novembre.

IV – Présentation du Conseil des Sages

M. le Maire, après avoir parlé de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes, estime qu'il faut penser également aux Aînés qui peuvent se sentir exclus de la vie citoyenne vu qu'ils sont sortis de l'activité professionnelle. Aussi, suggère-t-il (après en avoir parlé au CCAS) la mise en place d'un Conseil des Sages encore appelé Conseil des Aînés qui aurait pour mission d'être le porte paroles des aînés et l'interface entre les aînés, la population et les élus locaux.

Ce Conseil des Sages pourrait prendre différentes formes, par exemple celle d'un « café citoyen » qui aurait lieu dans une salle communale tous les 2 mois ou moins.

En outre, afin de créer une cohésion au sein de la commune, pourquoi ne pas organiser une journée intergénérationnelle ? Puis, M. le Maire précise qu'il parlera de ce Conseil des Sages lors du repas des Aînés le samedi 14 novembre.

V – Décision de suppression ou de non suppression du budget CCAS

M. le Maire donne lecture du mail adressé par M. BALAVOINE : comptable public du canton du Mellois précisant que la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS puisqu'actuellement, dans ces communes, l'obligation légale de création d'un CCAS conduit à de lourdes charges de confection des budgets et des comptes même en l'absence d'opérations financières significatives. La loi NOTRe souligne aussi que la commune peut aussi transférer, de plein droit ou de manière volontaire, tout ou partie des compétences au centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S.) de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre.

M. le Maire, de ce fait, demande donc au conseil municipal, vu cette mesure de simplification importante, qu'il se prononce sur la suppression éventuelle du budget CCAS avec une date d'effet au 01/01/2016.

Après un large débat entre notamment M. le Maire, Mme BUTRÉ, Mme MANGUY et M. RIBOT en conclusion, après un vote à mains levées (12 voix, 1 abstention), le conseil municipal se prononce contre la suppression du budget CCAS et par la même contre le transfert au C.I.A.S. estimant que le CCAS est un lien de proximité non négligeable avec les personnes bénéficiaires d'aides diverses.

En effet, le CCAS ne tarde pas à repérer les gens dans le besoin et apporte une réponse adaptée à chaque personne. M. le Maire, par ailleurs, président du CCAS, évoque les aides apportées à certaines personnes de la commune ces derniers temps telles que frais de restauration scolaire payés , prêt à taux zéro sous forme d'avance remboursable, prêt de vélo, prise en charge de dépenses d'énergie et ce en ayant recueilli auparavant l'avis de l'assistante sociale s'occupant de ces personnes, etc...

Bien entendu, plane le fait qu'un jour l'État de plein droit obligera les communes à transférer au CIAS les compétences relevant de l'action sociale. Dans ce cas-là, M. le Maire précise qu'il proposera la création d'une commission sociale.

VI – Organisation des cérémonies du 11 novembre

✓ Mme MEUNIER informe le conseil municipal qu'un mail sera adressé à chacun des élus, comme d'habitude, précisant l'heure de la cérémonie à chaque monument aux morts, heure fournie par M. FERRON Guy assurant le protocole depuis fort longtemps.

✓ Les gerbes seront achetées à Fleur de Pot, à Melle.

✓ Rendez-vous est fixé le matin du 11 novembre à 10 heures pour installation dans la salle polyvalente en vue du vin d'honneur.

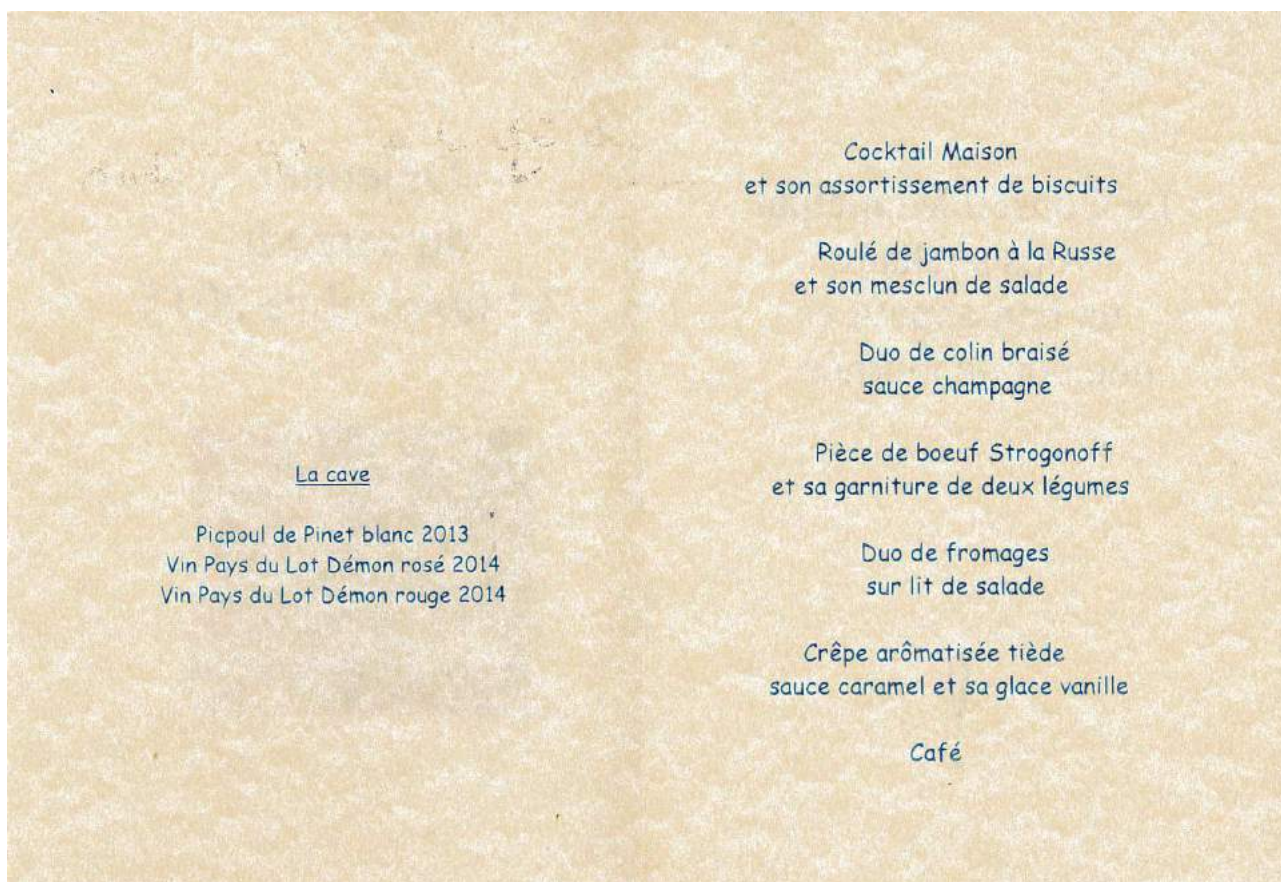
VII – Organisation du repas des Aînés du samedi 14 novembre

Mme MEUNIER, là également, précise :

✓ qu'un mail sera adressé à chacun des conseillers municipaux attribuant leur tâche lors de ce repas et fixant le déroulement de cette journée. De toute façon, présence demandée à 9 heures à la salle polyvalente.

✓ les invitations à ce repas ont été lancées (avec réponse demandée pour le 06 novembre) aux personnes âgées de 69 ans en 2015. En effet, il avait été décidé, lors du mandat précédent, d'un décalage de l'âge tous les 2 ans pour bénéficier de ce repas.

✓ comme depuis plusieurs années, le repas sera confectionné par le traiteur CHEDOZEAU – Couhé moyennant un coût de 15,80 € par personne. Lemenu est arrêté se présentant comme suit :



✓ le pain et les boissons (vins) seront fournies respectivement par la boulangerie CAILLON à Melle et par la cave « Le Cépage » à St-Léger.

✓ les absents au repas 3ème Âge (pour raisons indépendantes de leur bonne volonté, raisons de santé, etc...) recevront en fin d'année en compensation du repas un colis d'une valeur de 15 € (personne seule) et de 20 € (couple) acheté comme habituellement auprès de l'Épicerie Fermière à Melle : composition du panier : Soupe d'ortie ou autre potimarron par exemple (suite à demande) – farci – boudin – pâté – miel.

Des aiguillettes de canard seront ajoutées au menu couple.

✓ La distribution des colis aura lieu semaine 51 soit du 14 au 20 décembre.

Mme BUTRÉ en profite pour signaler que des cartes de voeux établies par les enfants des écoles seront mises dans chaque colis.

En outre, M. le Maire informe les membres du conseil municipal que leur conjoint, leurs enfants sont invités à les accompagner pour le repas des Aînés. Un repas leur sera donc offert.

VIII – Bilan sur les travaux SDIS

M.BRUNET informe le conseil municipal des points suivants :

✓ les réseaux secs sont déroulés et l'enrobage réalisé avec remblaiement.

- ✓ les travaux seront en principe terminés pour fin octobre puisque entre autres la pose du réseau EU (Eaux Usées) va être effectuée dans le futur lotissement d'habitation.
- ✓ une difficulté d'ordre technique est apparue en ce qui concerne l'écoulement des eaux pluviales côté jardin Pompiers. Il sera conseillé aux propriétaires (ville de Melle et SA Melloise d'H.L.M) de gérer pour partie leurs eaux de pluie à la parcelle et ainsi réaliser des puits perdus (avaloirs) dans les jardins afin d'évacuer les eaux pluviales.
- ✓ confirmation de ce soir : la ville de Melle a enfin pris la décision de rétrocéder l'impasse du Feu à la Commune !

IX – Point sur le dossier d'accueil des migrants

M. le Maire informe le Conseil Municipal des réunions qui ont eu lieu sur ce sujet à Melle et St-Martin-les-Melle auxquelles assistaient Mme BUTRÉ et M. BRUNET appartenant ainsi au groupe de pilotage. Une liste des associations pouvant coopérer et une liste des logements disponibles ont été établies. Il en est donc ressorti que les logements du Centre de Secours (vu qu'ils ont été libérés récemment) pourraient parfaitement convenir étant à peu près habitables. Pour rappel, ces logements appartiennent à la ville de MELLE (5) et à la Société Melloise d'H.L.M. (5). Chaque commune a donc été sollicitée pour faire connaître son type de participation à ce grave problème de migrants. Il en a donc été conclu que St-Léger ferait assurer les travaux d'entretien extérieur de ces logements (nettoyage des jardins) par des stagiaires du Lycée Agricole de Melle encadrés par Yohann POQUIN : agent du technique.

Enfin, M. le Maire précise que des questionnaires (l'un destiné aux particuliers qui souhaiteraient donner un coup de mains dans le cadre d'accueil de réfugiés et le second pour les associations non contactées, mais qui souhaiteraient aider malgré tout) sont disponibles à la Mairie.

Après les renseignements de M. le Maire, un large débat s'effectue. Certains ou certaines regrettent qu'il n'y ait aucune information. On apprend, par exemple, par voie de presse que des logements vont être mis tout de suite à disposition des migrants alors que des jeunes, des SDF n'ont pas de logement. En effet, bien que n'étant pas hostiles (il faut le préciser) à l'aide à apporter aux migrants, les conseillers se posent beaucoup de questions sans vraiment de réponses concrètes.

Ils craignent, en outre, que tout cela n'engendre rien de bon (la peur de l'autre, les ghettos !). Il n'y a qu'à voir déjà les réactions sur les réseaux sociaux, sur les forums !...

X – Réactions suite à la réunion sur la « commune nouvelle »

Comme vous le savez, précise le Maire, cette réunion prévue le 30 septembre n'a pas eu lieu pour cause bien que prévue depuis fin avril, elle n'avait jamais été confirmée par la mairie de Melle à l'Association des Maires des Deux-Sèvres, ce qui fait que le Directeur de l'ADM devant l'animer était justement en vacances ce jour-là ! Bien que le Maire de MELLE : M. DEBIEN se soit proposé en dernière minute de conduire cette réunion, M. le Maire signale qu'il s'y est opposé étant donné qu'il estimait qu'un tel sujet devait être présenté par un professionnel juriste avec les tenants et les aboutissants : personne extérieure aux communes concernées telle que justement le Directeur de l'ADM. De plus, un tel projet se mûrit dans le temps, se pense dans l'intérêt de nos communes et de notre population qu'il faudra associer et non pas à leur détriment, mais en adoptant une méthodologie. On ne peut, en effet, faire cela dans la précipitation et d'autant plus avant le 1er janvier 2016 comme fait par certaines communes françaises !

Puis M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a pu obtenir un consensus sur la date du mercredi 02 décembre à 20 h à la salle polyvalente (quoique subsiste encore un doute sur la disponibilité du Maire de Melle) avec le Directeur de l'Association des Maires.

En tout état de cause, une confirmation de cette réunion sera adressée à chaque conseiller par

mail ou courrier.

M. BRUNET, dans la foulée, informe le conseil qu'il a rencontré l'adjoint en charge de la voirie à Melle et qu'un travail en commun des 2 services techniques : Melle et St-Léger pourrait se faire. Il en parlera après lors du tour de table des présidents de commission lorsque ce sera à lui de s'exprimer. Ce sera donc un début de fusion !...

XI – Organisation du téléthon le samedi 05 décembre

Mme MEUNIER responsable de la commission « Vie associative – Animation locale » présente les grandes lignes de l'édition 2015 du Téléthon, organisée par l'association Mellethon avec l'implication cette année des communes de Melle et de St-Léger-de-la-Martinière.

A Saint-Léger, sont prévus de la marche, du VTT, de l'initiation au BMX terrain de Gâchet, des cours de danse de salon, des réalisations de mandalas. Des jeux sont également prévus. Il y aura vente de pains cuits au four à bois de la commune et vente de crêpes.

Enfin, un dîner dansant (animé par 1 DJ en la personne de M. BRICAUD) clôturera la soirée dans la salle polyvalente.

XII – Composition du bureau de vote pour les élections régionales des 06 et 13 décembre

Mme MEUNIER présente le projet du planning reproduit page suivante

BUREAU DE VOTE

SAINT-LÉGER-DE-LA-MARTINIÈRE

Élection Régionale du 6 décembre 2015		
Emargement : signature	Président de Bureau	Emargement : pointage
Horaires de 8h00 à 10h30		
Mme SUBLEN	M. LABROUSSE	M. TEXIER
Horaires de 10h30 à 13h00		
M. VEZIEN	Mme MEUNIER	Mme BONNEAU
Horaires de 13h00 à 15h30		
M. RIBOT	M. BRICAUD	Mme MANGUY
Horaires de 15h30 à 18h00		
M. NEIGE	Mme BUTRÉ	Mme NIVELLE

Élection Régionale du 13 décembre 2015		
Emargement : signature	Président de Bureau	Emargement : pointage
Horaires de 8h00 à 10h30		
Mme SUBLEN	M. LABROUSSE	M. TEXIER
Horaires de 10h30 à 13h00		
M. VEZIEN	Mme MEUNIER	Mme BONNEAU
Horaires de 13h00 à 15h30		
M. RIGUET	M. BRICAUD	Mme MANGUY
Horaires de 15h30 à 18h00		
M. NEIGE	Mme BUTRÉ	Mme NIVELLE

Dépouillement à 18h00.

et précise à l'assemblée que chaque conseiller le recevra par mail ou par courrier à son domicile (pour MM. VEZIEN et RIGUET)

XIII – Adhésion ou non au nouveau contrat assurance des risques statutaires auprès de la CNP-SOFCAP proposé par le CDG 79

Le Maire rappelle à l'assemblée

- que la commune a, par délibération du 03/12/2014, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26

janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la Commission les résultats le concernant.

Il précise que

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Établissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :

- **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

Taux : 5,58 %

Avec Franchise **20 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

- Frais d'intervention du Centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée
- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. des Agents non-titulaires de droit public :**

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Taux : 1,20 %

Avec franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

- Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.
- Autorise le Maire, ou son représentant à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

XIV – Création de 3 postes en interne à l'école suite à augmentation d'horaire (poste tenu par Mmes TOUZEAU, NEIGE et FLEURY) et par conséquent suppression des 3 postes précédents

Mme BUTRÉ : responsable de la commission Ecole explique que par suite de la mise en place des Activités Péri-Scolaires, Mmes TOUZEAU, NEIGE et FLEURY se sont vues octroyer des heures complémentaires de travail entraînant des calculs d'heures chaque mois fastidieux pour Mme ARDOUIN du service Paies. Comme au 1er janvier 2016, la compétence scolaire est transférée,

afin d'éviter ce genre de calcul, il est proposé d'intégrer ces heures complémentaires effectuées par chacune dans leur temps hebdomadaire de travail annualisé. Par conséquent, le conseil municipal est invité par Mme BUTRÉ à créer les 3 postes suivants à compter du 1er octobre 2015

- ATSEM 1ère classe à raison de 31 heures hebdomadaires (au lieu de 29 heures auparavant) (poste tenu par Mme TOUZEAU Corinne)
- Adjoint technique principal 2ème classe à raison de 33 heures hebdomadaires (au lieu de 31 heures 50 auparavant) (poste tenu par Mme NEIGE Maryse)

et Adjoint technique 2ème classe à raison de 19 heures hebdomadaires (au lieu de 11 heures auparavant) (poste tenu par Mme FLEURY Eliane).

Le conseil municipal acquiesce à la proposition de Mme BUTRÉ et décide, de plus, la suppression uniquement du poste tenu par Mme FLEURY Eliane (puisque la modification de son temps de travail est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service avant) suppression qui toutefois ne pourra avoir lieu qu'après avis du CTP.

XV – Création de 4 postes en interne par avancement de grade : ATSEM principal 2ème classe (2) et adjoint administratif 1ère classe (1) et adjoint technique principal 2ème classe (1) ainsi que suppression par conséquent des postes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après avis de la CAP, décide la création des 4 postes suivants :

par avancement de grade

ATSEM principal 2ème classe (postes tenus respectivement par Mmes GOURDE et TOUZEAU avec effet l'une au 04 novembre 2015 et l'autre au 1er novembre 2015)

Adjoint administratif 1ère classe (poste tenu par Mme AUDÉ) avec effet au 1er novembre 2015.

et Adjoint technique principal 2ème classe (poste tenu par Mme GAMAIN) avec effet au 1er novembre 2015.

ce qui entrainera, après avis du CTP la suppression des 4 postes désignés ci-après :

ATSEM 1ère classe (2)

Adjoint administratif 2ème classe (1)

Adjoint technique 1ère classe (1).

XVI – Admission en non valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2343-1,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable du Trésor Public de MELLE : Laurent BALAVOINE et portant sur l'année 2011,

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées (puisque la somme due est inférieure au seuil de poursuite).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour,

Accepte d'admettre en non-valeur la somme figurant sur l'état joint dressé par le comptable cité ci-dessus et s'élevant à la somme de 10,00 €.

Dit que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance seront prévus au budget de l'exercice en cours en effectuant le virement de crédits ci-après :

Chapitre 65.....Chapitre 012

Article 6541 + 10,00 €.....Article 6411 –10,00 €

XVII – Tour de table des responsables des différentes commissions

A – Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Mme BUTRÉ : responsable de la dite commission informe les élus des points suivants :

✓ la mairie a reçu du Conseil Régional de Poitou-Charentes la décision d'attribution (dans le cadre de la Trame Verte et Bleue : volet communal : Niveau 1, initiation à la Trame Verte et Bleue) d'une subvention d'un montant révisable de 9 240 €.

Accompagnée de M. BRUNET, cet après-midi, elle est allée voir sur place le terrain sis au Pinier faisant l'objet du projet « Trame Verte et Bleue ». Le locataire des conjoints MARTIN (M. PIZON) a fauché le terrain jusqu'à présent et est invité à continuer à le faire.

Dans la continuité du projet « Trame Verte et Bleue », il est prévu, sur ce terrain du Pinier, après son achat officiel, d'y faire un chemin piétonnier, d'entretenir la mare plus un lavoir, de réaménager le 1er étang, d'y mettre des bancs, d'y effectuer de la signalétique par rapport à la faune et à la flore. A cet effet, Deux-Sèvres Nature Environnement viendra faire des repérages de la faune et de la flore présentes aux abords.

✓ 5 châtaigniers vont être achetés par la Commune auprès de PROM'HAIES pour être plantés au village de La Sauzée.

M. FICHET de PROM'HAIES donnera, comme d'habitude, des conseils utiles afin de respecter les distances légales des plantations par rapport au voisinage, au domaine public, etc...

✓ le talus sis impasse de la Vigne (en face de chez M. GADIOUX) est en cours de réaménagement-réhabilitation par les stagiaires, actuellement, sur la commune du Lycée Agricole de Melle.

✓ lecture est faite d'un courrier de M. PELLETIER Jean-Pierre, domicilié 2, La Grenouille qui, ayant un projet de drainage en 2016 sur les parcelles de la Vergne et le Prottier désirerait acheter le fossé qui se situe entre ces 2 parcelles, celui-ci n'ayant plus lieu d'exister lorsque le drainage sera réalisé (selon ses propres termes) et aimerait connaître le prix de la transaction. M. PELLETIER a même fourni un plan de drainage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à la dite vente contre l'euro symbolique et moyennant la prise en charge des frais de notaire par M. PELLETIER et des frais de géomètre si nécessaires en cas de modification du parcellaire cadastral (puisque le conseil municipal précise que la vente éventuelle ne portera que sur la longueur arrêtée avant la buse).

✓ lecture est faite également d'un courrier de M. ARDOUIN Claude, domicilié 19, Le Breuil qui se porte acquéreur d'un chemin rural situé entre les 2 parcelles suivantes :

– L'Encoissonnée – section C n° 880 et La Plaine de la Garde – section C n° 881.

Il précise que ces 2 parcelles appartiennent à son père ARDOUIN René et qu'elles sont exploitées par son frère Eric ARDOUIN avec lui-même associés au sein du GAEC du Bois de La Garde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe à cette vente de chemin rural, mais précise que la vente ne pourra se faire sans être précédée d'une enquête publique et comme Mme METAIS : géomètre, dans le cadre de la réorganisation de la voirie communale a effectué diverses propositions sur les voies et chemins communaux devant être finalisées en commission et ensuite faire l'objet là-également d'une enquête publique globale, le conseil municipal propose que l'enquête publique relative au chemin rural cité ci-dessus soit intégrée dans l'enquête publique générale qui ne saurait tarder maintenant.

✓ Du bois de chauffage sur parcelle communale sise aux Epinats serait à abattre (à couper) dans les années à venir, donc à vendre. A cet effet, une annonce sera faite dans le prochain bulletin municipal.

B – École – Jeunesse

Mme BUTRÉ : responsable de la dite commission informe les élus des points suivants :

✓ les enseignants de l'école du Pré Rousseau ont bénéficié récemment d'une formation pour l'utilisation des tableaux numériques (le coût de la formation étant inclus dans le coût d'achat du matériel).

✓ des tablettes plus ordinateurs seront achetés d'ici la fin de l'année 2015 afin d'équiper la classe de Mme LE GUILLOU.

Des animations sont prévues pendant les vacances de la Toussaint préparées par le Foyer Rural en étroite collaboration avec la commune.

Des animations également auront lieu lors du marché de Noël du 19 décembre (du tir à la carabine par exemple est prévu).

C – Voirie communale

M. BRUNET fait part au conseil municipal des informations suivantes :

✓ une réunion de la commission a eu lieu courant septembre en présence de Mme PLAT du cabinet PARCOURS venue présenter l'avant-projet d'aménagement de l'avenue Clément-Pineau. La présentation de ce dernier a été faite également à M. DEBIEN : Maire de Melle et à son adjoint voirie M. PINEAU, l'avenue Clément-Pineau étant commune à Melle et St-Léger-de-la-Martinière. Une demande d'estimation du coût des travaux a été faite comprenant la partie de la piste cyclable jusqu'au collège et jusqu'au niveau des livraisons du SUPER U (nouveau gymnase). Ce coût s'élève à 434 000 € dont 90 000 € d'éclairage public (candélabres) et ne comprend, il faut le préciser, que les travaux proprement dits portant sur la commune de St-Léger uniquement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dans un premier temps charge M. BRUNET de demander une nouvelle étude d'aménagement pour faire diminuer les coûts auprès du cabinet PARCOURS.

M. BRUNET, en outre, informe le conseil que la ville de MELLE, de son côté, est d'accord pour l'aménagement en commun de l'avenue Clément-Pineau, projet qui, toutefois, ne pourra voir le jour vraisemblablement qu'en 2017.

✓ Comme déjà sussuré au point X de l'ordre du jour, M. BRUNET informe le conseil que le chemin de terre en face du SUPER U (faisant l'objet régulièrement de réclamations des usagers sur son état !) va recevoir ce que l'on appelle du « grignotage de goudron » proposé par la ville de Melle et qu'il a pu obtenir que ce travail soit fait en commun par les 2 services techniques : ville de MELLE et commune de St-Léger.

D – Amélioration et Valorisation du Patrimoine (appelée Bâtiments)

M. BRICAUD apporte les précisions suivantes au conseil municipal :

✓ En ce qui concerne le logement communal occupé par Mme DIOT, des travaux de sol et de peinture seront effectués en interne.

✓ Un devis a été demandé auprès des Ets POUGNAND à Celles-sur-Belle pour le renforcement de la charpente de l'église. Le coût estimatif est de 26 à 30 000 € selon l'ampleur des travaux. Un second devis sera donc demandé auprès d'une autre entreprise.

✓ Puis, M. BRICAUD explique au conseil municipal qu'étant donné le départ de M. BOUFFARD : menuisier ébéniste dans l'ex-bâtiment POLO rue de la Pièce, il serait opportun de saisir l'occasion pour démolir ce bâtiment (étant donné son état de vétusté intense) dans un premier temps.

Dans un second temps, il serait projeté de construire à la place des cases de 150 m² qui seraient louées à usage de bureaux, de stockage, etc...

D'ores et déjà, M. BRICAUD a fait établir un devis pour démolition du bâtiment. Le coût estimatif est d'environ 45 000 € se répartissant ainsi :

29000 € de démolition proprement dite et le soldede frais de désamiantage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'étude du projet d'aménagement de l'ex bâtiment POLO au bureau d'études « RIBOT INGENIERIE » et de lancer les travaux de démolition en 2016 avec une inscription du coût au budget 2016.

E – Vie Associative – Communication – Animation Locale

Mme MEUNIER Pascale fait part des points suivants au conseil municipal :

✓ ayant assisté récemment à une réunion de territoire sur les Nuits Romanes 2016, elle propose comme déjà envisagé que la commune se porte candidate pour les Nuits Romanes 2016 où les temps artistiques proposeront de la musique latine.

Le conseil municipal acquiesce à la proposition de Mme MEUNIER.

✓ il serait judicieux de demander un chèque de caution (tout comme cela se pratique pour les location de la salle polyvalente) lors des locations de l'espace Maurice Martin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander 1 chèque de caution de 150 € à partir du 1er janvier 2016 lors de la locationde l'espace Martin.

XVIII – Questions diverses

A – Demande d'achat de chemin présentée par M. FLEURY Noël

M. le Maire donne lecture du courrier déposé par M. FLEURY Noël domicilié à La Fragnée demandant l'achat du chemin sis à La Fragnée allant de la D10 à sa maison, d'une longueur de 20 mètres environ utilisé que par lui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas vendre ce chemin.

B – Prestation de services au SAM

M. BRUNET informe le conseil d'une demande effectuée par le SAM sollicitant l'utilisation du lamier de la commune une journée avec chauffeur.

Le conseil municipal accepte moyennant un tarif horaire de 60 € comprenant coût du fuel, amortissement, etc...

Toutefois, avant de s'engager par convention de prestations de services, le conseil charge le Maire de se renseigner auprès de l'Association Départementale des Maires si une telle facturation est possible, la commune agissant dans un tel cas comme un privé (attention à la mise en concurrence) bien qu'étant pleinement représentative au SAM.

C – Exercice du droit de préemption urbain sur la propriété CANTEAU Marie-Cosette

M. RIBOT Alexandre fait savoir au Conseil Municipal que la maison avec un jardin attenant sis au n° 9, grand chemin de Saint-Jacques est à vendre puisqu'un panneau annonçant cette vente y figure dessus et qu'il faudra veiller à préempter le jardin uniquement puisqu'il est joutant à la propriété de la commune et contribuera à l'élaboration du futur parking (projet entrant dans l'aménagement du bourg).

Le conseil municipal acte cette demande.

D – Stationnement interdit le long de la RD 950 (traverse du bourg) et rue des Noisetiers

M.le Maire informe le conseil qu'il se propose de prendre 2 arrêtés, l'un interdisant le stationnement prolongé sur les pavés des trottoirs, dans la traverse du bourg (puisque les pavés s'abiment) et l'autre, rue des Noisetiers dans la cité Clos de la Talle (des véhicules, camping-car, etc...y étant trop souvent stationnés) avec effet des 2 arrêtés au 1er janvier 2016. Les riverains, précise-t'il seront prévenus de ces 2 arrêtés d'interdiction dans le prochain bulletin municipal.

De plus, les riverains de la RD 950 seront donc invités à utiliser plus intensément le parking devant le cimetière.

✓ 2 enterrements devant avoir lieu vendredi après-midi (celui de M. NOCQUET Francis : ancien agent de la commune et celui de M. FOUCHER Jacky) M. RIGUET accompagné de Yohann POQUIN sont chargés d'effectuer la surveillance et d'assurer la sécurité aux abords de l'église (étant donné la sortie de l'école) et du cimetière.

✓ Les panneaux de limitation de vitesse « 50 » pour le village de Mouchetune ont été livrés donc seront posés dans les prochains jours.

XIX – Point rajouté à l'ordre du jour, en dernière minute, sur demande de M. BRUNET et accepté par le Maire : Vote d'un budget annexe : lotissement d'habitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, étant donné la décision de l'aménagement d'un futur lotissement d'habitation (vu que dans un premier temps le coût des branchements des 4 lots prévus avec les réseaux est intégré dans le marché STPM-Commune travaux SDIS et qu'il y a lieu impérativement de le dissocier) décide la création d'un budget annexe lotissement d'habitation dénommé « lotissement des Étangs ».

Il sollicite donc un code budget annexe auprès de M. le Trésorier de Melle.

De plus, il sollicite l'assujettissement à la TVA de ce budget lotissement auprès de la D.D.F.I.P.

Le financement de ce budget annexe sera assuré par une avance sur le budget communal de 49 500 € financé d'une part, par prélèvement de la somme de 29 500 € à l'article 2118-opération 0024 et de la somme de 20 000 € par prélèvement à l'article 2315 – opération 0082 avance qui sera inscrite au compte 27638 dans le budget principal de la commune et au compte 1687 dans celui du budget annexe.

De plus, la somme de 29 500 € sera inscrite en dépenses à l'article 6015 du budget annexe et la somme de 20 000 € à l'article 605 du budget annexe.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 18 novembre à 20 h.

La séance est levée à 23 h 22 mn.